



# MARTIN

## DESSERT



Code : 0320-89

TARTE POMMES SUCRE À LA CRÈME

### Valeurs Nutritives

#### Valeur Nutritives / Nutrition Facts

Pour 1/8 tarte (96 g) / Per 1/8 pie (96 g)

**Calories 280** % Daily Value\*  
% valeur quotidienne\*

**Lipides / Fat** 16 g 21%  
Saturés / Saturated 8 g 42%  
+Trans / Trans 0.3 g

**Glucides / Carbohydrates** 33 g  
Fibres / Fibre 1 g 4%  
Sucres / Sugars 13 g 13%

**Protéine / Protein** 2 g

**Cholestérol / Cholesterol** 25 mg

**Sodium / Sodium** 280 mg 12%

**Potassium** 50 mg 1%

**Calcium** 20 mg 2%

**Fer / Iron** 0.75 mg 4%

\*5% ou moins c'est peu, 15% ou plus c'est beaucoup  
\*5% or less is a little, 15% or more is a lot

### Liste d'ingrédients

Pommes (pommes, acide citrique, érythorbate de sodium, sel, chlorure de calcium), Crème (crème, lait, cellulose microcristalline, carraghénine, gomme de cellulose), Sucres (cassonade, fructose, sucre), Farine de blé, Shortening d'huile de palme modifiée et d'huile de canola, Eau, Amidon de maïs modifié, Flocons d'avoine, Beurre, Glycérine, Sel.

Contient : Lait, Blé, Avoine

Peut contenir : Œuf, Soya, Orge, Sulphites

### Informations techniques

#### Spécifications physiques :

- Hauteur du produit : 1" +/- 1/8
- Dimension de la portion : n/a
- Poids portion : 775 g

#### Spécifications d'emballage :

- 1,00 portion(s) / boîte
- 6,00 boîte(s) / caisse
- 5,54 KG poids de caisse brut
- 4,65 KG poids de caisse net

#### Disposition sur une palette :

- 12,00 caisses / rangée
- 4,00 caisses de haut
- 48,00 caisses / palette

#### Spécifications de décongélation :

Décongeler à 4°C pendant 4 hres environ (portion)

Décongeler à 4°C pendant 12 hres environ (boîte)

#### Durée de vie du produit :

18 mois au congélateur

#### Durée de vie après décongélation :

7 jours au réfrigérateur (4°C)

#### Manipulation :

1-Retirer l'emballage du produit. 2- Placer un couteau sous l'eau chaude puis couper complètement la portion. 3- Servir dans une assiette à l'aide d'une spatule. \*Ne jamais recongeler une fois décongelé\*

#### Règlementation :

Le processus se conforme aux normes du règlement sur les aliments et drogues du Canada (C.R.C., ch.870) et avec le code du Règlement Fédéral (CFR, titre 21)



Révision 14/07/2023

Version 1